En fait, il se peut que la capitale se développe tout autrement que d'après les besoins et aspirations de la population. Voilà pourquoi je félicite le député d'Ottawa-Ouest d'avoir amorcé ce débat. Nous devrions être reconnaissants à l'égard de tout député qui soulève des questions portant sur l'avenir de cette région.

M. Howard: Bravo!

M. Blair: Je m'arrête ici—bien que cela puisse être absolument contraire au Règlement, mais il y a eu bien des cas semblables au cours de l'histoire de la Chambre—afin de commenter une remarque du député de Skeena (M. Howard). Selon lui personne ne devrait présenter ici un projet, s'il ne peut être suivi d'effets pratiques immédiats.

M. Howard: Je n'ai pas dit cela.

M. Blair: Pendant que le député parlait, j'ai noté qu'il était le parrain de neuf ou dix bills inscrits au *Feuilleton*. Je me demande s'il est prêt à leur appliquer le même raisonnement.

M. Howard: Absolument. Mais tenez-vousen aux faits.

M. Blair: Nous devons être prêts à envisager un certain nombre d'idées diverses sur la façon d'organiser la région de la capitale. Nous ne pouvons nous cacher les difficultés qui existent et dont quelques-unes ont été citées par le député de Champlain (M. Matte). Il existe un grand problème inhérent à l'organisation d'une structure viable pour cette région de la capitale et à sa planification, car les mesures nécessaires doivent porter sur deux provinces et d'innombrables municipalités des deux côtés de la frontière interprovinciale. Je crois qu'à l'avenir, nous devrons procéder plus rationnellement en ayant en vue certains objectifs particuliers. A mon avis, c'est collectivement-tous les gouvernements intéressés—que nous devons prendre les mesures qui s'imposent, afin d'éviter les conflits de juridiction qui ont été le fléau de l'administration dans cette région.

• (5.50 p.m.)

Jusqu'à présent, le gouvernement fédéral, bien qu'il soit le plus important propriétaire de biens et celui qui a le plus à gagner dans le développement de cette région, n'a pas pu participer utilement à l'administration de la région ou à sa planification. Ainsi que l'ont fait remarquer plusieurs députés, la Commission de la capitale nationale a prêté un concours très utile à la planification dans la région de la capitale nationale. Mais si cela a pu se faire, c'est grâce à l'achat de terrains

par cette Commission et à leur mise en valeur au mieux des intérêts de la région.

Ni le gouvernement fédéral, ni aucune de ses agences, comme la Commission de la capitale nationale, n'ont été habilités ou autorisés à participer au plan d'aménagement de cette région. Bon nombre d'entre nous, qui nous intéressons à ce problème, avons remarqué avec des sentiments de honte et de dégoût la controverse peu édifiante qui a surgi il y a trois ou quatre mois au sujet de la hauteur des immeubles. C'est bien là, me semble-t-il, le meilleur exemple du mauvais fonctionnement du bureau de planification de la région de la capitale nationale. Si les conflits actuels ne suffisent pas à convaincre les citoyens de la région et le gouvernement du Canada qu'on pourrait instaurer un meilleur bureau, alors je ne sais où nous pourrions trouver un meilleur exemple.

J'espère que, pendant la législature actuelle, on accomplira des progrès extraordinaires dans le développement et la planification de la région de la capitale nationale. D'abord, il convient, je pense, de signaler aux députés l'importante discussion qui a eu lieu la semaine dernière, lors de la Conférence fédérale-provinciale; le 12 février, le premier ministre (M. Trudeau) a, pendant la séance de l'après-midi, fait rapport des progrès immenses réalisés dans l'étude tripartite effectuée par l'Ontario, le Québec et le gouvernement du Canada. Tous les participants à la conférence ont adopté une résolution, qu'il convient, je pense, de consigner ici:

- 1. La Conférence constitutionnelle est convenue que les villes d'Ottawa et de Hull et leurs environs constituent la région de la capitale canadienne.
- 2. Qu'il n'y ait aucune modification des frontières interprovinciales ni des attributions constitutionnelles des gouvernements concernés.
- 3. Que les limites de la région de la capitale canadienne soient établies après entente entre lesdits gouvernements.
- 4. Que, conformément aux objectifs antérieurement établis, il y a lieu de faire en sorte que les deux langues officielles et les valeurs culturelles communes à tous les Canadiens soient reconnues par tous les gouvernements concernés dans ces deux villes et dans la région de la capitale en général, de façon que tous les Canadiens puissent y trouver un sujet de fierté, d'appartenance et de participation.
- 5. Que le comité préparatoire de la capitale canadienne poursuive ses travaux et qu'il apporte une attention particulière aux questions suivantes:
- a) La définition des régions limitrophes qui pourraient éventuellement constituer, avec Ottawa et Hull, la région de la capitale canadienne.
- b) L'étude des méthodes de fonctionnement et de financement d'un organisme tripartite.

D'après moi, l'espoir réside dans une tentative ferme, sincère et honnête des trois principaux gouvernements intéressés, en vue de mettre au point un mécanisme pour l'administration et la planification futures.